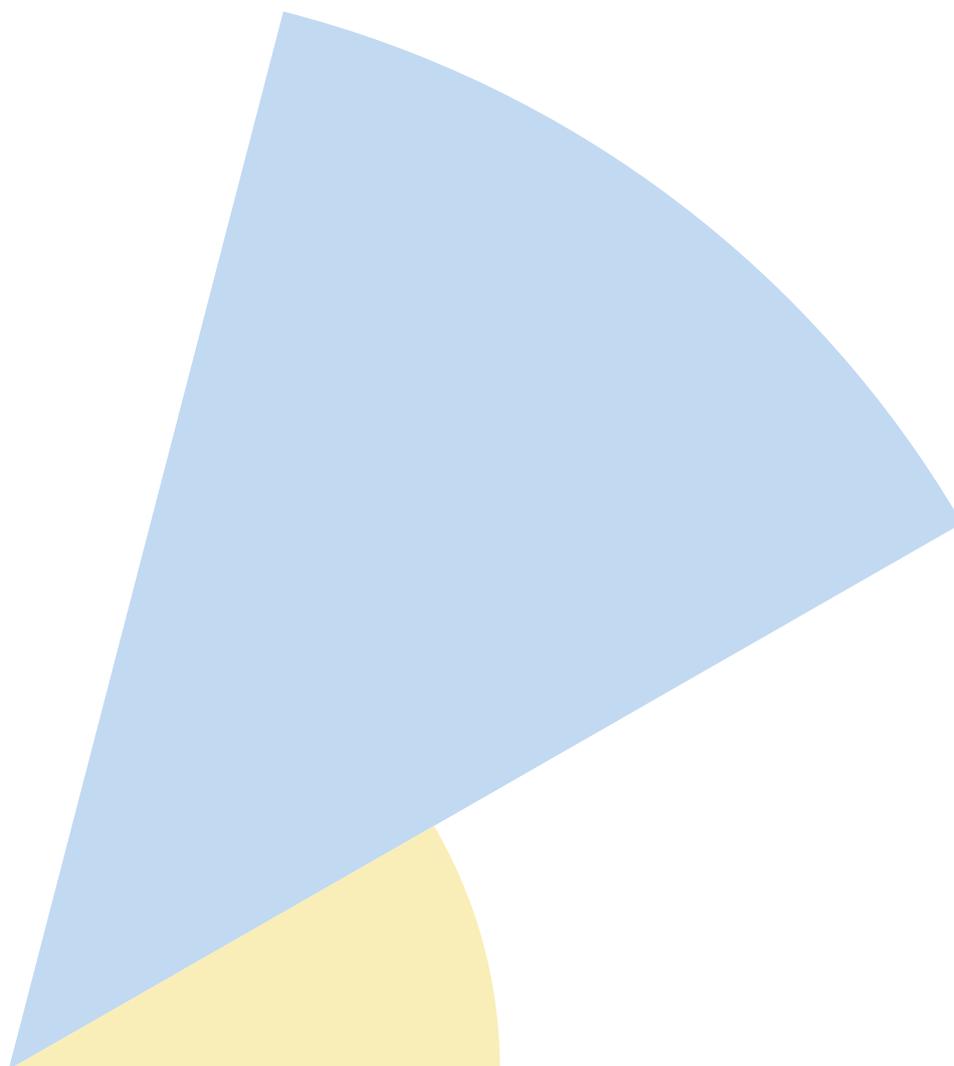


La pauvreté monétaire très présente en Occitanie



La pauvreté monétaire, très présente en Occitanie

En Occitanie, 16,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2020. La région fait ainsi partie des régions métropolitaines les plus pauvres. Les jeunes et les familles monoparentales sont davantage concernés par la pauvreté, plus encore en Occitanie qu'en France métropolitaine. Si les retraités en situation de pauvreté sont les plus nombreux, en pourcentage en revanche les taux de pauvreté les plus élevés concernent les jeunes et les familles monoparentales. Au plan géographique, les situations de pauvreté monétaire sont particulièrement fréquentes dans les communes urbaines les plus denses, sur le littoral et dans l'arrière-pays méditerranéen. S'agissant de la composition du revenu, les prestations sociales représentent plus d'un tiers des revenus des ménages pauvres. Cependant, les mécanismes de redistribution permettent de réduire significativement la part de ménages sous le seuil de pauvreté.

En 2020 en Occitanie, 16,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire. Ce seuil est fixé de façon conventionnelle à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. En 2020, dans la source Filosofi, il équivaut à un revenu disponible (revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner) de 1 120 euros mensuels par unité de consommation (UC). La source Filosofi n'inclut que les « ménages fiscaux ordinaires ». Ainsi, elle ne permet pas d'identifier certaines populations susceptibles d'être concernées par la pauvreté, comme les résidents en communautés (maisons de retraite, prisons, congrégations religieuses, etc.), qui représentent 2 % de la population recensée de la région, ou les sans-abri.

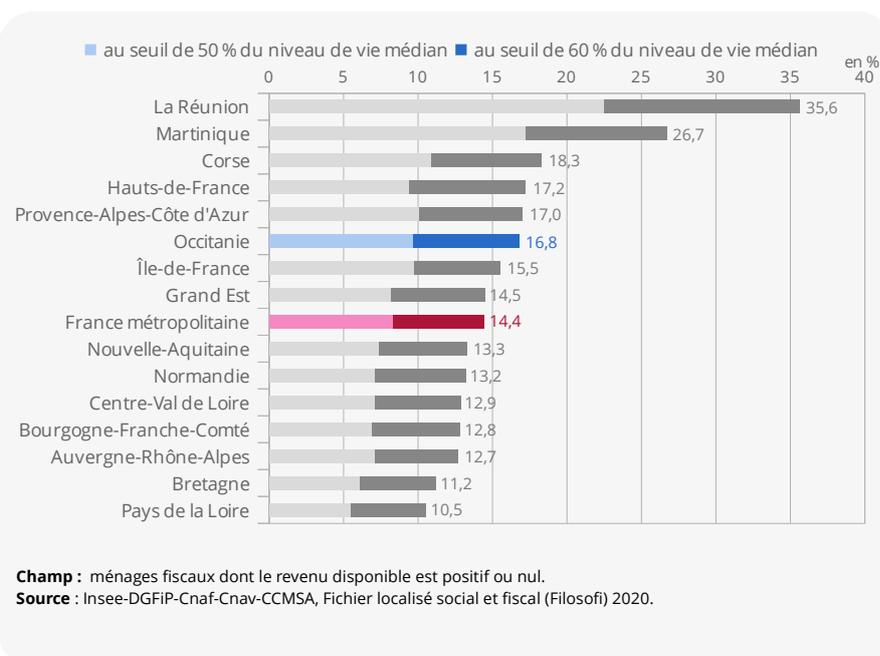
L'Occitanie fait partie des régions de France métropolitaine où le taux de pauvreté est le plus élevé. Si l'on classe les 13 régions de France métropolitaine par taux de pauvreté décroissant, la région se classe en 4^e position ▶ **figure 1**, mais avec un taux de pauvreté monétaire très proche de Provence-Alpes-Côte d'Azur en troisième position et des Hauts-de-France en seconde position. En 2020, son taux de pauvreté est plus élevé de 2,4 points de pourcentage que celui de la France métropolitaine qui s'établit à 14,4 %.

Les situations de plus grande pauvreté peuvent être mises en évidence en fixant un seuil monétaire inférieur à celui de 60 % du niveau de vie médian, retenu usuellement. Au seuil de 50 % du niveau de vie médian, le taux est également pour l'Occitanie au-dessus de la moyenne nationale : 9,7 % contre 8,3 % en France métropolitaine (3^e position des régions).

Le niveau de vie médian des personnes pauvres constitue un autre indicateur pour appréhender le degré de

pauvreté. En Occitanie, la moitié des ménages pauvres vit avec moins de 10 730 euros annuels. Ce niveau de vie médian des personnes pauvres représente la moitié de celui de l'ensemble de la population de la région (21 420 euros par UC). Seules trois régions ont un niveau de vie médian des plus pauvres plus faible : la Corse (10 630 euros par UC), Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 600) et l'Île-de-France (10 340).

▶ 1. Taux de pauvreté monétaire selon le seuil, par région

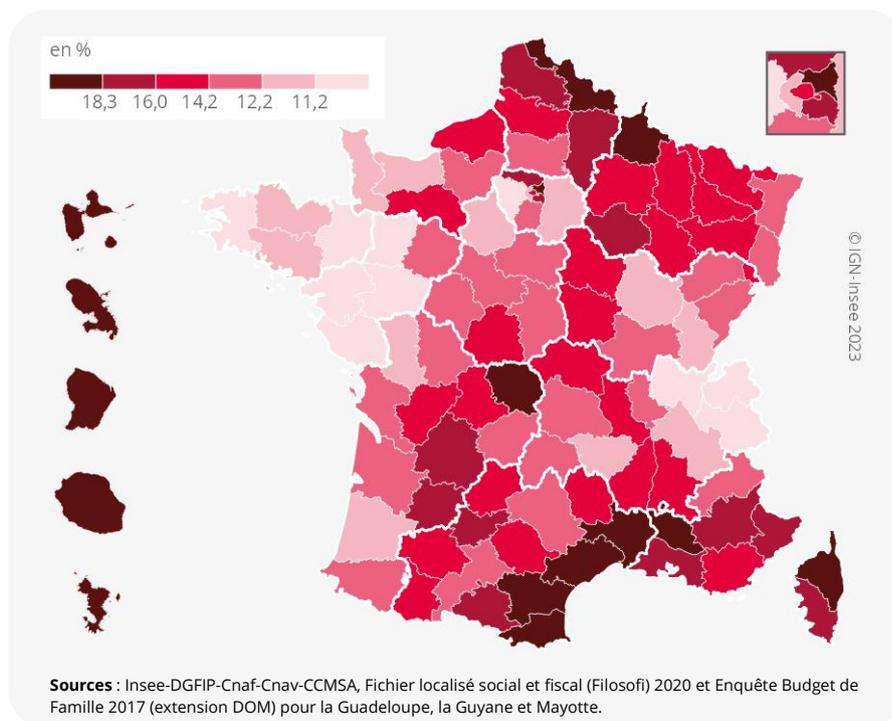


Une pauvreté plus marquée dans les départements du pourtour méditerranéen

En France, les disparités départementales en matière de pauvreté sont notables ▶ **figure 2**. La pauvreté est plus marquée dans les départements d'outre-mer et en Seine-Saint-Denis avec des taux de pauvreté supérieurs à 25 %, ainsi que dans les départements du pourtour méditerranéen et du nord (taux de pauvreté compris entre 18,3 et 20,7 %). À l'inverse, un quart des départements ont un taux de pauvreté inférieur à 12,2 %. Ils se situent pour l'essentiel dans le Grand Ouest, l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en Île-de-France (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne et Yvelines).

Dans ce contexte, l'essentiel des départements de la région font partie des plus pauvres. Toutefois, plusieurs grands profils se distinguent : sur l'arc méditerranéen les taux de pauvreté des Pyrénées-Orientales (20,7 %), de l'Aude (20,0 %), du Gard (19,4 %) et de l'Hérault (18,7 %) sont parmi les sept plus élevés des départements de France métropolitaine. L'Ariège, le Tarn-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Gers, la Lozère et le Lot ont tous une part de personnes en situation de pauvreté supérieure à la moyenne nationale. Seuls l'Aveyron (14,0 %) et la Haute-Garonne (13,3 %) ont un taux inférieur à celui de France métropolitaine.

▶ 2. Taux de pauvreté monétaire, par département

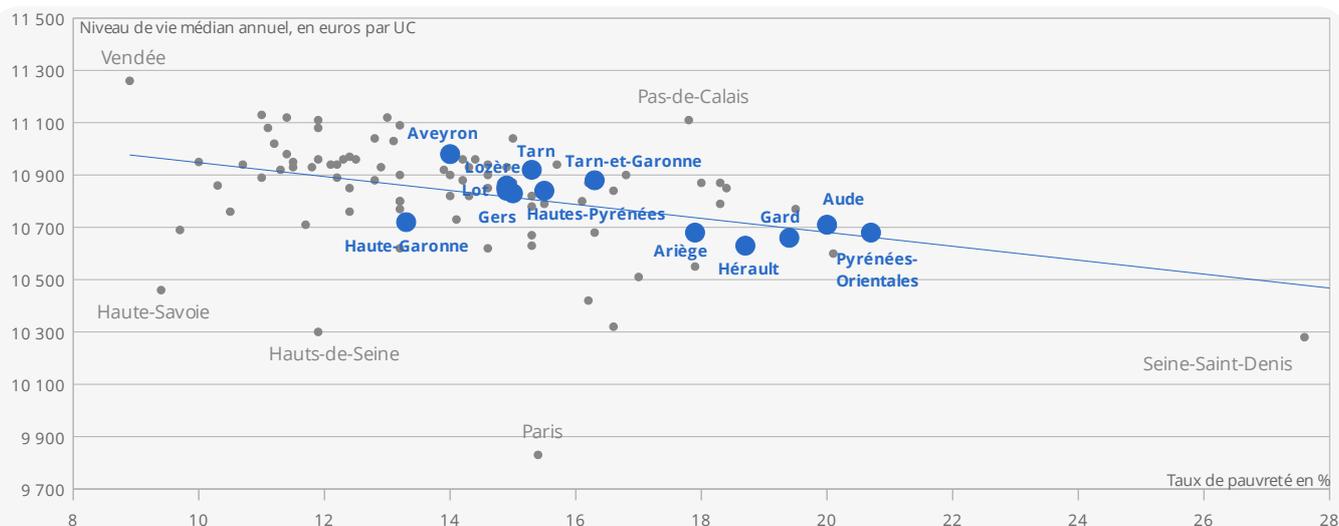


Niveau de vie faible pour la population pauvre en Haute-Garonne

Dans les départements de la région comme dans ceux du reste du territoire national, le niveau de vie médian de la population pauvre devient généralement plus faible à mesure que le taux de pauvreté augmente ▶ **figure 3**. Pour la majorité des départements de la région, le niveau de vie médian de la population pauvre se rapproche de celui des

départements métropolitains ayant un taux de pauvreté similaire. Autrement dit quand il y a beaucoup de personnes en situation de pauvreté, leur pauvreté est aussi plus prononcée. La Haute-Garonne se démarque en conciliant un faible taux de pauvreté (13,3 %) et un niveau de vie médian des personnes pauvres dans la moyenne. À l'inverse, dans le Tarn-et-Garonne la pauvreté est forte (16,3 %), mais le niveau de vie des personnes pauvres est supérieur à la moyenne.

▶ 3. Taux de pauvreté monétaire et niveau de vie médian des personnes pauvres, par département



Lecture : dans les Hautes-Pyrénées, le taux de pauvreté est de 15,5 % et le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 10 840 euros par UC. Sur l'ensemble des départements de France métropolitaine, on observe une relation entre le taux de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, matérialisée par la droite d'ajustement.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2020.

Une pauvreté plus fréquente pour les ménages jeunes et les familles monoparentales

La part des personnes en situation de pauvreté varie de façon significative en fonction de l'âge. En effet, le taux de pauvreté en Occitanie atteint 27,2 % pour la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans, contre 12,6 % pour celle où le référent est âgé de 75 ans ou plus

► **figure 4.**

Toutefois, pour chaque classe d'âge, les habitants de la région sont plus fréquemment touchés par la pauvreté que l'ensemble des résidents de France métropolitaine.

L'écart entre la région et la France métropolitaine est particulièrement marqué pour les ménages les plus jeunes (5 points de pourcentage). L'Occitanie fait d'ailleurs partie des régions où le taux de pauvreté de la population des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans est le plus élevé (2^e rang).

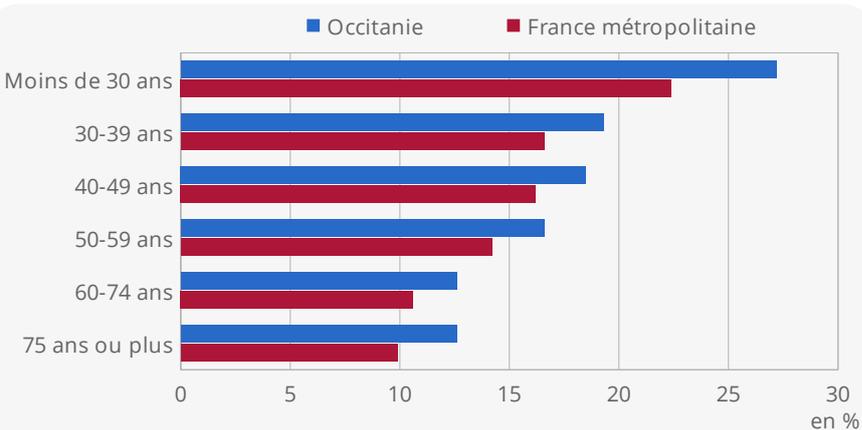
Indépendamment de l'âge, certaines catégories de ménages sont plus fréquemment affectées par la pauvreté.

En Occitanie, 32 % de la population des familles monoparentales vit sous le seuil de pauvreté ► **figure 5.** Les personnes qui vivent dans une famille monoparentale apparaissent ainsi 1,9 fois plus souvent pauvres que celles de l'ensemble des ménages de la région (2,0 au niveau national). L'Occitanie occupe le 2^e rang des régions de France métropolitaine après les Hauts-de-France où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé.

Après les familles monoparentales, les personnes vivant seules, femmes (22 %) ou hommes (24 %), sont les plus concernées par la pauvreté, devant les couples avec enfant(s) (15 %) et ceux sans enfant (8 %).

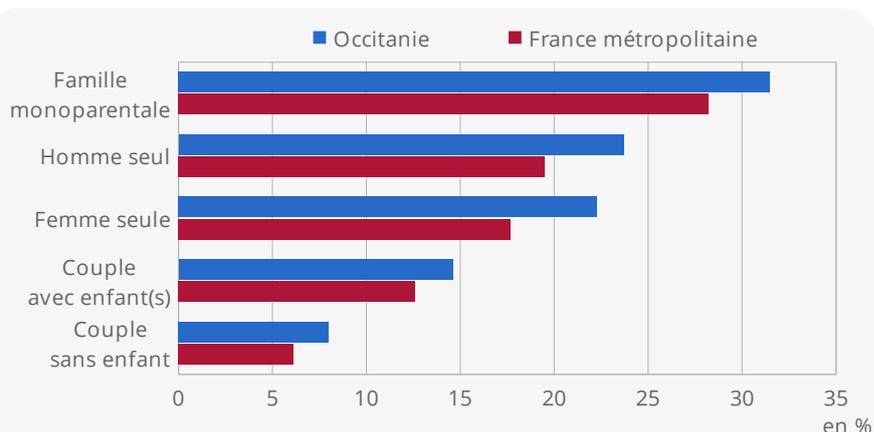
Les ménages de la région sont plus exposés à la pauvreté que les ménages du même type au niveau métropolitain. C'est pour les hommes ou les femmes occupant seuls leur logement que les écarts avec la moyenne métropolitaine sont les plus marqués (4 et 5 points de pourcentage respectivement).

► 4. Taux de pauvreté monétaire selon l'âge du référent fiscal du ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► 5. Taux de pauvreté monétaire selon le type de ménage



Champ : ménages fiscaux dont le revenu disponible est positif ou nul, hors ménages complexes.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Le dispositif Filosofi s'appuie sur les entités « ménages » et ne permet pas de calculer un taux de pauvreté des femmes d'une part et des hommes d'autre part.

Dans les couples, le taux de pauvreté est le même pour les deux conjoints.

Néanmoins, les ménages composés de femmes vivant seules ou avec leur(s) enfant(s) représentent une part bien plus importante des ménages pauvres (42 % en Occitanie) que les ménages composés d'hommes vivant seuls ou avec leur(s) enfant(s) (27 %).

Les femmes sont ainsi surreprésentées parmi les situations de pauvreté.

Une pauvreté accentuée au sein des communes urbaines les plus denses

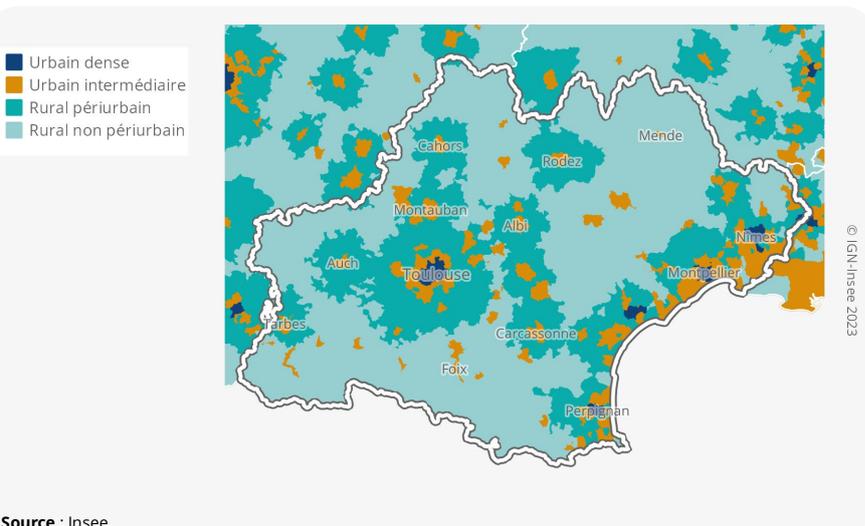
La grille communale de densité classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Le croisement de cette grille avec les aires d'attraction des villes permet de distinguer quatre types d'espaces, du plus urbain au plus rural ▶ **figure 6**.

La pauvreté affecte ces types d'espace de façon différenciée. Elle est notamment plus présente dans les communes urbaines denses de la région (comme Toulouse, Montpellier, Nîmes, Béziers ou Perpignan avec des écarts significatifs entre ces communes), où 21 % de la population des ménages est pauvre contre 18 % dans l'urbain dense de France métropolitaine ▶ **figure 7**. Dans les communes de l'urbain intermédiaire, le taux de pauvreté est moins élevé. Sont concernés des ceintures urbaines, des centres urbains intermédiaires (comme Carcassonne, Montauban ou Rodez) et des communes urbaines de plus petite taille (comme Foix ou Mende). Le taux de pauvreté y dépasse toutefois le taux observé au plan national (16,2 % contre 13,8 % en France métropolitaine).

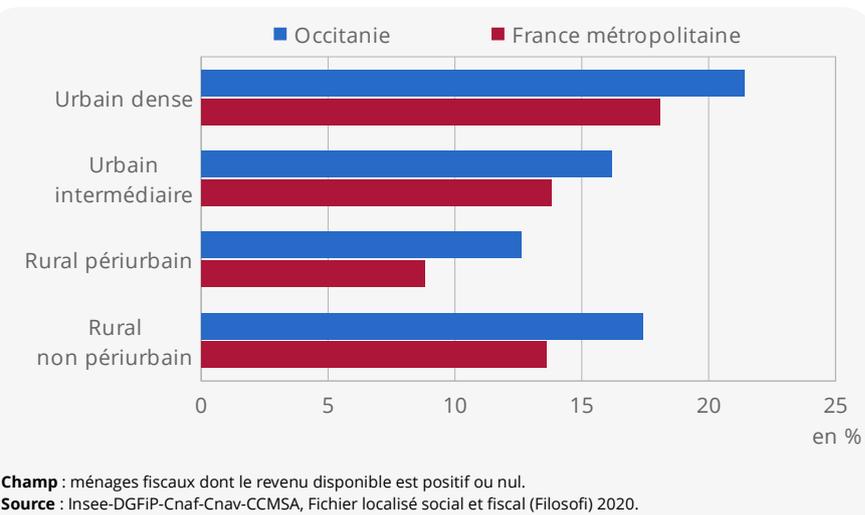
Les communes rurales sous influence d'un pôle, que l'on qualifie de « périurbaines » sont les moins touchées par la pauvreté (13 %). Dans les communes rurales non périurbaines, en général plus isolées, le taux de pauvreté est plus élevé que dans les précédentes (17 %). Le taux de pauvreté des communes rurales, périurbaines ou non, reste d'un niveau bien supérieur à celui observé dans les communes de même type au plan national (respectivement 9 % et 14 %).

Dans la région comme en France, les taux de pauvreté sont généralement plus élevés dans les métropoles que dans les intercommunalités situées autour ▶ **figure 8**. Éloignées des métropoles, les intercommunalités de l'arrière-pays méditerranéen font partie des 10 % des EPCI disposant des taux de pauvreté les plus élevés au niveau national.

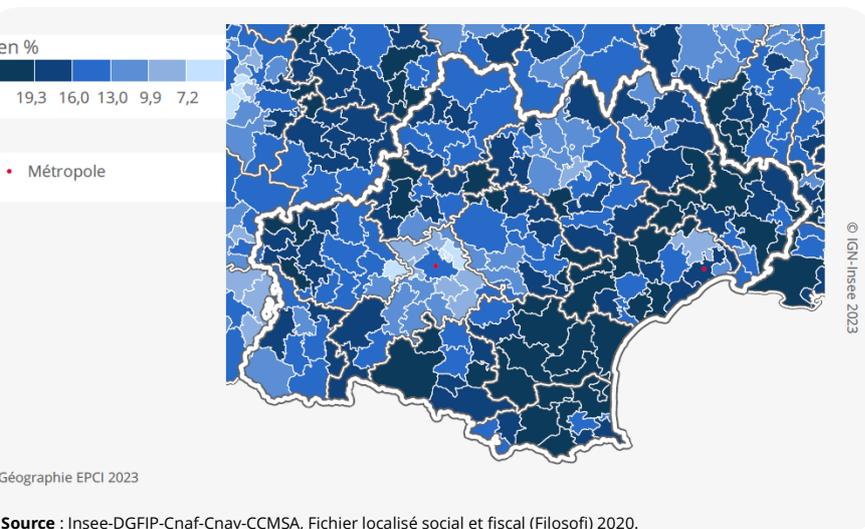
▶ 6. Approche fonctionnelle des espaces urbains et ruraux



▶ 7. Taux de pauvreté monétaire selon le type de commune



▶ 8. Taux de pauvreté monétaire, par EPCI



Les prestations sociales représentent plus d'un tiers des revenus des ménages en situation de pauvreté

Les revenus des ménages en situation de pauvreté se caractérisent par une forte part des prestations sociales.

Les prestations sociales constituent ainsi 37 % du revenu disponible des ménages sous le seuil de pauvreté, une part 5,3 fois plus importante que pour l'ensemble des ménages (7 %)

► figure 9.

Dans la région Occitanie, où la pauvreté est plus forte, ces parts sont plus élevées qu'en France métropolitaine (respectivement 37 % et 6 %).

Parmi les différentes prestations, le premier poste est celui des minima sociaux (18 %). Le reste se partage entre prestations logement (10 %) et familiales (9 %).

En 2020, l'Occitanie se situe au 2^e rang des régions de France métropolitaine pour la part d'allocataires d'un minima social (AAH, ASS ou RSA socle) au sein de la population des 15 à 64 ans. La part des allocataires du minimum vieillesse au sein de la population de 60 ans ou plus est elle aussi importante (4 %, 3^e rang).

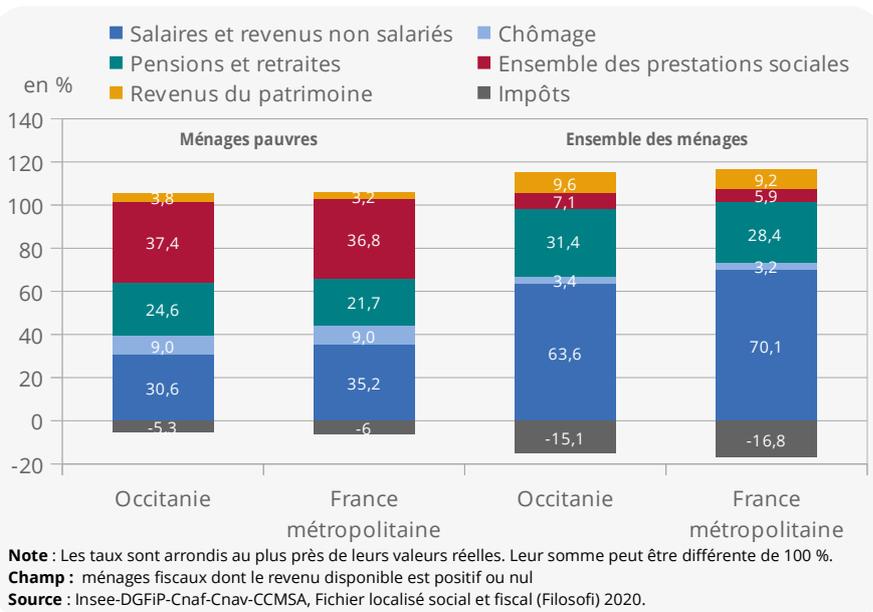
Les indemnités de chômage sont également plus présentes au sein des revenus des ménages en situation de pauvreté, comptant pour 9 % du revenu disponible contre 3 % pour l'ensemble des ménages.

Ces proportions s'inversent pour les pensions, retraites et rentes (25 % contre 31 %).

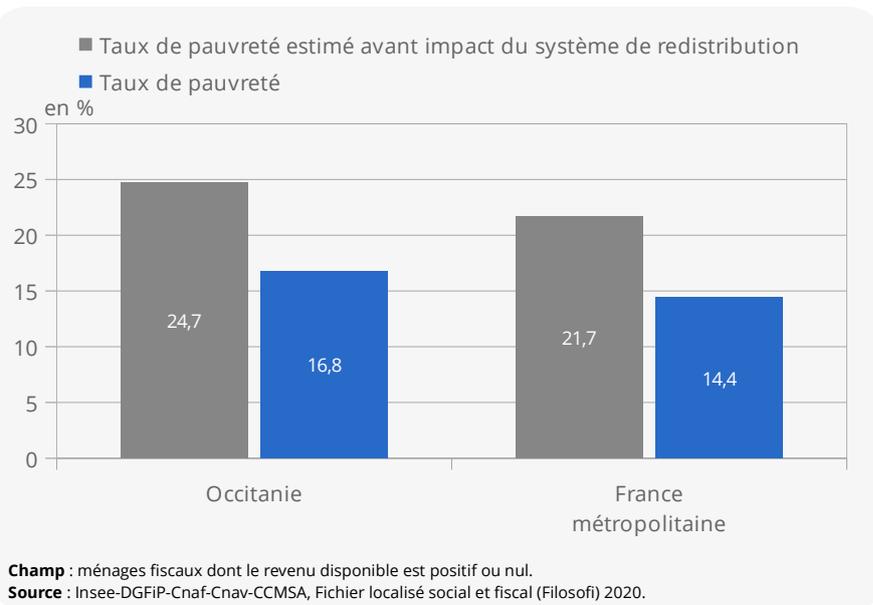
De même, les revenus d'activité salariée ou non salariée contribuent à hauteur de 31%, une part nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble des ménages (64 %).

En règle générale, les salaires et revenus non salariés constituent la principale source de revenus déclarés avant redistribution, mais l'activité professionnelle ne prémunit pas toujours de la pauvreté. C'est le cas notamment des actifs connaissant des situations d'emploi intermittentes ou à temps partiel, ou simplement faiblement rémunérés.

► 9. Décomposition par grands postes du revenu disponible des ménages



► 10. Taux de pauvreté avant et après impact du système de redistribution



Les mécanismes de redistribution atténuent fortement la pauvreté

Les mécanismes de redistribution opèrent un transfert de revenus, dont une partie substantielle est dirigée vers les ménages pauvres. Ils permettent dès lors une réduction significative de la pauvreté.

Avant la prise en compte dans le revenu des ménages des prestations sociales perçues et des impôts directs payés, c'est-à-dire avant redistribution, 25 % des ménages d'Occitanie pourraient être considérés comme pauvres ► figure 10.

Les mécanismes socio-fiscaux de redistribution entraînent une nette réduction de la pauvreté, de l'ordre de 32 % dans la région contre 34 % en France métropolitaine. L'Occitanie est la 4^e région métropolitaine où cet effet redistributif est le moins marqué.

Parmi les départements de la région, la réduction du taux de pauvreté varie de 29 % dans le Gers à 34 % dans le Tarn-et-Garonne et 36 % en Haute-Garonne.